

Mairie de Valsonne

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 12 décembre 2014

Par convocation en date du 5 décembre 2014, le Conseil Municipal de Valsonne s'est réuni le vendredi 12 décembre 2014 à 20h30.

Etaient présents : L'ensemble des membres du conseil excepté Franck Tricaud et Marie Françoise Ducert excusés.

Ordre du jour :

- ✓ Désignation d'un secrétaire de séance ;
- ✓ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 31 octobre 2014 ;
- ✓ Bail emphytéotique avec la Semcoda pour l'opération de construction d'un programme de 10 logements au centre bourg et souscription à l'augmentation de capital ;
- ✓ Modification des statuts du Syder suite au retrait de la commune de Givors ;
- ✓ Engagement de la subvention 2014 au titre des amendes de police ;
- ✓ Vente partielle du chemin rural de la Piaffe ;
- ✓ Acquisition d'un morceau de terrain pour rétablir le chemin de la Piaffe ;
- ✓ Vente d'une parcelle Chemin Français ;
- ✓ Modification des horaires d'ouverture de la mairie au public ;
- ✓ Modification du tableau des effectifs ;
- ✓ Achat de sapins de Noël au Sou des Ecoles ;
- ✓ Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations ;
- ✓ Questions et informations diverses.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Marc Tamain est désigné secrétaire de séance.

2. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 31 octobre 2014

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, approuve le compte rendu.

3. Bail emphytéotique avec la Semcoda pour l'opération de construction d'un programme de 10 logements au centre bourg et souscription à l'augmentation de capital

Monsieur le Maire rappelle que la Commune doit acquérir prochainement de l'EPORA, un terrain situé au lieudit « LE BOURG », et cadastré section AB, n° 518, pour une surface cadastrale de 1 378 m². Les constructions existantes étant détruites préalablement par EPORA.

Un contact a été noué avec SEMCODA qui accepte d'être maître d'ouvrage d'une opération de construction de dix logements collectifs, qu'elle financera à l'aide d'un Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) pour sept logements et d'un Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) pour trois logements. La granulométrie envisagée est de 5 T2 et 5 T3. Celle-ci étant toutefois susceptible de varier en fonction du projet à établir par l'architecte du programme.

Il est proposé d'apporter ces terrains à SEMCODA au moyen d'un bail emphytéotique conclu pour une durée de 52 ans, et moyennant un loyer unique à charge de SEMCODA d'un montant de 160 000,00 Euros payable en une seule fois à la conclusion de l'acte authentique. A l'expiration du bail, l'ensemble des constructions reviendront à la Commune à l'Euro symbolique.

Pour accompagner SEMCODA dans son développement et participer à l'équilibre de l'opération il est proposé de souscrire à l'augmentation de capital lancée par SEMCODA à hauteur de 160 000,00 Euros. En contrepartie de cet apport en capital il sera attribué à la Commune des actions de SEMCODA.

Il convient désormais d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à régulariser avec la SEMCODA la promesse de bail emphytéotique et le bail emphytéotique.

Il convient également d'autoriser SEMCODA à :

- procéder à toute démarche destinée à obtenir les autorisations administratives nécessaires à la réalisation de l'opération envisagée (permis de construire, ...),
- faire effectuer tous relevés topographiques ou de l'existant, tous sondages dans le sol et tous diagnostics, ainsi que d'une manière générale toutes études nécessaires afin de déterminer les possibilités de construction, à charge pour SEMCODA de remettre le tout dans son état primitif et à ses frais exclusifs, au cas où elle ne réitérerait pas les présentes.

Le projet de bail ayant été adressé avec les convocations, Mr le Maire demande s'il y a des remarques. Il précise que la démolition devrait intervenir au printemps 2014. Que la commune prendra le même architecte que la Semcoda pour les travaux de la terrasse.

Cécile Dutraive est surprise de la rédaction du bail et s'interroge sur qui est propriétaire entre la signature du bail et la date d'achèvement des travaux.

Mr Maire indique que la Semcoda réalise de nombreux projet avec un tel montage mais que cette question avant toute signature sera clarifiée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

CONCLUT avec SEMCODA un bail emphytéotique portant sur un terrain immobilier situé au lieudit « LE BOURG », et cadastré section AB, n° 518, en vue de la construction de dix logements collectifs locatifs sociaux. Ce bail sera consenti pour une durée de 52 ans et moyennant un loyer unique payé d'avance de 160 000,00 Euros. A l'expiration du bail l'ensemble des constructions reviendront à la Commune à l'euro symbolique.

HABILITE Monsieur le Maire, ou son représentant, à la signature de toute promesse sous-seing privée de bail et de l'acte authentique de bail emphytéotique.

DECIDE de souscrire à l'augmentation de capital ouverte par SEMCODA à hauteur de 160 000,00 Euros.

AUTORISE SEMCODA à procéder à toute démarche en vue d'obtenir les autorisations administratives nécessaires à l'opération envisagée, et à faire effectuer toutes les études nécessaires.

4. Modification des statuts du Syder suite au retrait de la commune de Givors

Mr le Maire indique que les statuts du Syder doivent être modifiés suite au retrait de la commune de Givors ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents approuve la modification des statuts.

5. Engagement de la subvention 2014 au titre des amendes de police

Mr le Maire indique que la subvention 2014 au titre des amendes de police s'élève à 9 822 euros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, donne pouvoir au Maire pour engager la subvention.

6. Vente partielle du chemin rural de la Piaffe

Mr le Maire indique que cette délibération s'inscrit dans le processus précédemment évoqué lors de conseils.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, approuve cette vente et donne pouvoir au Maire pour signer tout acte.

7. Acquisition d'un morceau de terrain pour rétablir le chemin de la Piaffe

Dans le prolongement de la précédente délibération, Mr le Maire indique qu'il faut maintenant être propriétaire du terrain pour rétablir le chemin de la Piaffe.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, approuve cette vente et donne pouvoir au Maire pour signer tout acte.

Il est rappelé que la commune ne payera pas de frais car ils seront pris en charge par l'indivision Corgier.

8. Vente d'une parcelle Chemin Français

Mr le Maire indique que pour l'une des deux parcelles de la commune une demande d'achat a été faite par Mr et Mme Duperray au prix de 65 000 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, approuve cette vente et ce prix et donne pouvoir au Maire pour signer tout compromis et acte définitif.

9. Modification des horaires d'ouverture de la mairie au public

Mr le Maire présente le projet des nouveaux horaires.

- ✓ Horaires Stéphane Jurron actuels :
 - Lundi 9h à 12h – 14h à 19h soit 8h
 - Mardi 9h à 12h – 14h à 17h soit 6h
 - Mercredi 9h à 12h – 14h à 19h soit 8h
 - Jeudi 9h à 12h – 14h à 18h soit 7h
 - Vendredi 9h à 12h – 14h à 17h soit 6h

Total = 35h

✓ Horaires d'ouverture au public actuels :

- Lundi 15h – 19h soit 4h
- Mercredi 15h – 19h soit 4h
- Vendredi 10h – 12h soit 2h
- Vendredi 14h – 17h soit 3h

Total = 13h

✓ Horaires Stéphane Jurron au 1er janvier 2015 :

- Lundi repos – 14h à 19h soit 5h
- Mardi 9h à 12h – 14h à 17h soit 6h
- Mercredi 9h à 12h – 14h à 19h soit 8h
- Jeudi 9h à 12h – 14h à 18h soit 7h
- Vendredi 9h à 12h – 14h à 17h soit 6h
- Samedi 9h à 12h soit 3h

Total = 35h

✓ Horaires ouverture au public au 1er janvier 2015 :

- Lundi 16h – 19h soit 3h
- Mercredi 16h – 19h soit 3h
- Vendredi 10h – 12h soit 2h
- Vendredi 15h – 17h soit 2h
- Samedi 9h - 12h soit 3h

Total = 13h

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, approuve ces nouveaux horaires.

10. Modification du tableau des effectifs

Suite à l'ouverture de la 6ème classe, Mr le Maire indique qu'il convient d'ajuster le tableau des effectifs pour Sylvie Géry et de porter de 19H à 21H le temps de travail. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, approuve cette modification.

11. Achat de sapins de Noël au Sou des Ecoles

Mr le Maire indique que la commune envisage d'acheter des sapins au Sou des Ecoles pour un montant de 30 euros environ selon la taille.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, approuve cet achat.

12. Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

Pas d'acte particulier hormis ceux de gestion courante.

13. Informations et questions diverses

- a) Mr le Maire indique qu'il a deux mauvaises nouvelles.

La première concerne le dépôt par la société Eiffage et la société SOGRAP (Ex GMRT) d'un dossier de réouverture de la carrière. Ce dépôt remonterait à 2013 mais le Maire vient juste d'en être informé. Un pré-projet en 2013 a été déposé auprès des services de l'état (DREAL). Le projet prévoit une extraction d'environ 60 000 Tonnes par an pendant 20 ans. Soit environ 50% en volume du projet d'extension rejeté par les valsonnais.

La procédure de réouverture est beaucoup plus simple, il suffit d'une enquête publique, d'un avis de la commune et le Préfet décide en dernier lieu. Il convient de noter que l'avis de la commune n'est que consultatif mais rien n'oblige le Préfet à suivre cet avis.

La seconde concerne le projet des Eoliennes.

En effet, Mr le Maire et Jean Yves Rosset ont rencontré M. le Sous-Préfet et ce dernier a sans ambiguïté indiqué que si les deux projets avaient des dossiers conformes, il serait favorable à la réouverture de la carrière et au projet Eolien. Il a cependant été attentif aux inquiétudes et réserves exprimées par les élus.

- b) Mr le Maire indique que le site des Ets Michel est classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement). Ce classement était dû à l'activité galvanoplastie. Cette activité a cessé depuis 2011. Un dossier va être fait pour pouvoir récupérer le droit d'utiliser le site laissé vacant par l'arrêt de la galvanoplastie.
- c) Mr le Maire indique que suite au changement de directrice de la poste à Tarare, et d'une attribution et alimentation du fonds de caisse revue à la baisse, l'agence postale de Valsonne a connu des ruptures d'argent en fin de mois.
Mr le Maire informe le conseil qu'il a écrit à la nouvelle directrice de poste à Tarare pour lui rappeler l'importance de ce service et le soutien de la commune à son agence postale.
- d) Litige chemin du Jacquet
Mr le Maire informe le conseil que le jugement en appel a été fixé au 7 septembre 2015.
Cette affaire dure depuis bientôt 10 ans, et elle n'est toujours pas terminée.

Un tour de table est fait :

- e) Garderie
Michèle Collin fait un compte rendu de l'assemblée générale qui s'est tenue.
Lors de cette assemblée la totalité du bureau a démissionné mais assurera la transition avec le nouveau bureau jusqu'en juillet 2015.
Une nouvelle équipe a accepté de reprendre la gestion de la garderie (5 personnes) ce qui était loin d'être acquis avant l'assemblée.
Il est précisé que c'est une bonne nouvelle pour la garderie et pour la commune.

Toutefois, la garderie en raison d'une diminution des effectifs le soir et une stabilité des effectifs le matin connaît des difficultés de trésorerie. Il y a actuellement 40 enfants qui vont à la garderie et 30 familles adhérentes.

Devant les difficultés de trésorerie et pour attendre la subvention de la CAF 2015, il est proposé de verser une avance sur la subvention 2015 de 1 000 euros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, approuve le versement de 1 000 euros sur la subvention qui sera allouée à la garderie pour l'année 2015.

- f) Michèle Collin indique que dans le cadre des activités périscolaires il y a un intervenant sportif. Ce dernier n'a pas pu être payé depuis le début de ses interventions en septembre 2014.
Une convention avec Pro-Sport, association qui emploie cet intervenant doit être signée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, approuve et donne pouvoir au Maire pour signer la convention avec l'association au tarif horaire de 33 euros.

- g) Mr le Maire indique que la commune a encaissé 1/3 de la subvention de l'Etat soit 2 800 euros pour les activités périscolaires instaurées dans le cadre d'un projet éducatif territorial.

- h) Conseil de la COR

Mr le Maire fait un compte rendu du dernier conseil communautaire de la COR. Il précise que les taux de fiscalité resteront stables. L'intégration de l'assainissement par la COR va entraîner le versement à la COR par la commune de Valsonne de 4 691 euros correspondant au financement du déficit du budget assainissement par le budget principal en 2013.

La COR a approuvé le versement d'aide pour la rénovation des façades.

- i) Cérémonie du 11 novembre

Georges Dumas indique que pour la cérémonie du 11 novembre, centenaire du début de la guerre de 14/18 il n'y avait aucun enseignant accompagné d'élèves. L'équipe dirigeante de l'école sait se mobiliser pour solliciter des aides de la communes, c'est regrettable qu'il n'y ait pas eu la même mobilisation pour une telle commémoration.

- j) Projet Foot

Cécile Dutraive indique qu'il serait peut être opportun de réaliser un projet de rénovation des vestiaires du foot qui sont vétustes d'autant que dans le cadre de l'euro, la fédération de foot accordera des subventions.

Mr le Maire indique que la commune va étudier le sujet en vue d'une délibération lors du prochain conseil.

- k) Elagage EDF

Louis Vial indique que les élagages faits par EDF ont été réalisés en dépit de tous bon sens. Que des branches pendaient sur les lignes et que des branches avaient été jetées n'importe où.

Par ailleurs, Louis Vial revient pour la Xème fois, car rien n'a changé et au contraire cela s'aggrave, sur la présence de plus en plus nombreuse de sangliers, avec tous les dégâts que cela occasionne.

1) Commission Ecole

La commission école a travaillé sur le projet de rénovation des jeux du verger. Le budget pour les jeux du verger devrait être de l'ordre de 10 000 euros selon devis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H00.

Fait à Valsonne, le 19 décembre 2014,

La secrétaire de séance

Le Maire

Marc Tamain

Patrick Bourrassaut